



Être porte-parole de l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec

Essai présenté par

Andrée-Anne Marsan
Boursière stagiaire 2014-2015

Assemblée nationale du Québec
Juillet 2015

Résumé

Les porte-paroles de l'opposition sont des joueurs importants dans la démocratie québécoise. Or, leur rôle est souvent mal compris et plusieurs y voient une tâche ingrate et limitée. Cet essai explore la réalité des porte-paroles de l'opposition telle qu'elle est vécue en 2015.

Nous avons interviewé 12 députés de la 41^e législature du Parlement du Québec issus des trois groupes parlementaires reconnus. Ces derniers occupent ou ont déjà occupé la fonction de porte-parole de l'opposition.

Les entrevues révèlent que les tâches des porte-paroles sont axées autour de cinq fonctions importantes : connaître son secteur d'activité en profondeur, surveiller et contrôler l'action gouvernementale, agir en « gouvernement en attente », rapporter les préoccupations citoyennes à l'Assemblée nationale et porter son dossier auprès du caucus.

De même, les outils parlementaires, l'utilisation des médias et la recherche d'appuis dans la société civile sont cités comme les principales ressources à la disposition des porte-paroles. A contrario, la relative indifférence du public et des médias traditionnels, l'asymétrie des ressources face au ministre et le régime parlementaire actuel rendent leur travail plus difficile.

Les députés rencontrés voient leur rôle de porte-parole avec un certain optimisme. Malgré la nature parfois ingrate et peu visible de leur tâche, ils peuvent influencer et façonner la société.

Remerciements

Basée essentiellement sur les témoignages d'élus, la rédaction de cet essai a été possible grâce à la générosité des 12 députés qui ont accepté de me rencontrer. Par leur réflexion et leur analyse, ils m'ont démontré que le rôle de porte-parole de l'opposition est un sujet d'étude passionnant mais surtout une fonction essentielle de notre démocratie. Un immense merci à François Bonnardel, Éric Caire, Benoit Charette, Rita De Santis, Maryse Gaudreault, Sylvain Gaudreault, Simon Jolin-Barrette, Nicole Léger, Agnès Maltais, Gilles Ouimet, Carole Poirier et Gerry Sklavounos.

Je remercie particulièrement Christian Blais qui m'a guidé dans toutes les étapes de rédaction, toujours avec le sourire et avec enthousiasme. Merci pour ton aide réconfortante et pour ta grande disponibilité. De même, merci à Magali Paquin, Martin Pelletier et Alexandre Régimbald pour leurs conseils et leurs commentaires éclairants. Je remercie également Christina Turcot et Mario Gagnon pour les informations qu'ils ont eu l'amabilité de me fournir.

Merci à Claire Dumais-Faber pour son encadrement chaleureux au quotidien. À mes collègues Anne-Marie, Antonin et Arnaud, merci pour votre aide lors des différents ateliers de travail.

Enfin, merci à Olivier pour son soutien indéfectible, non seulement lors de la rédaction de cet essai, mais dans tous les projets que j'entreprends.

Table des matières

Résumé.....	3
Remerciements.....	4
1. Introduction	6
1.1 Mise en contexte	8
1.2 Méthodologie.....	10
2. Les rôles et les fonctions des porte-paroles	12
2.1 S'armer de connaissances et développer son réseau.....	13
2.2 Surveiller et critiquer l'action gouvernementale.....	17
2.3 Proposer des idées et agir en alternative crédible	21
2.4 Faire valoir les préoccupations des citoyens.....	25
2.5 Porter son dossier auprès du caucus.....	27
3. Les leviers de pouvoir et les contraintes	30
3.1 Les leviers de pouvoir	31
3.2 Les contraintes.....	36
3.3 Au-delà des contraintes, le consensus.....	41
4. Conclusion	42
Annexe 1 : Définitions	46
Annexe 2 : Guide d'entrevue.....	49
Annexe 3 : Profil des députés rencontrés	50
Bibliographie	52

1. Introduction

Moins de six mois après les élections générales du 7 avril 2014, deux députés de la 41^e législature du Parlement du Québec ont annoncé leur démission. Tous deux élus de l'opposition¹, le caquiste Christian Dubé et la péquiste Éleine Zakaïb ont choisi de quitter la vie politique en cours de mandat afin de se consacrer à d'autres activités professionnelles. Têtes d'affiche de leur parti, ils occupaient respectivement les rôles de porte-parole² de la deuxième opposition en matière de finances et du Conseil du trésor (Christian Dubé) et de porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor et les technologies de l'information (Éleine Zakaïb).

Ces démissions-surprises ont provoqué de vives réactions tant au sein de la classe politique que dans l'opinion publique, plusieurs y voyant une dévaluation du rôle de député d'opposition (Breton, 2014 ; Pépin, 2014). Agnès Maltais, alors leader parlementaire de l'opposition officielle, affirme dans les médias qu'une réflexion profonde s'impose sur le rôle de député d'opposition ainsi que sur sa valorisation (Bélair-Cirino, 2014; Bellerose, 2014).

La présente recherche s'intéresse à un rôle particulier exercé par les députés d'opposition et rarement abordé dans la littérature scientifique, soit celui de porte-parole dans les domaines d'intervention de l'État. Dans la présente législature, c'est plus du tiers des députés qui possèdent ce titre avec 47 porte-paroles de l'opposition siégeant à l'Assemblée nationale (en date du 28 juin 2015). Ce nombre important de porte-parole n'est pas étranger à l'arrivée d'un deuxième groupe d'opposition, plus spécifiquement depuis la 38^e législature du Parlement du Québec en 2007-2008.

Malgré leur rôle fondamental dans les rouages parlementaires, ces derniers travaillent bien souvent dans l'anonymat. « *It is true that life in the shadows of politics can be miserable and depressing* » commente Nigel Fletcher (2011 : 2), auteur d'un livre entièrement consacré à l'opposition en politique. De même, dans un texte s'interrogeant sur la pertinence de l'opposition, Cowley et Stuart (2011 : 180) affirment sans détour : « *For the most part, no one cares what opposition MPs do.* » Mais qu'en est-il exactement? Que signifie être porte-parole de l'opposition dans le contexte politique d'aujourd'hui?

¹ Une définition du terme « Opposition » se trouve à l'Annexe I

² Une définition du terme « Porte-parole de l'opposition » se trouve à l'Annexe I

Cet essai explore la réalité des porte-paroles de l'opposition telle qu'elle est vécue en 2015. Elle a pour principal objectif de mettre en lumière comment ces derniers perçoivent leur rôle et leur apport à la vie politique. Pour ce faire, 12 députés qui assument ou qui ont assumé la fonction de porte-parole furent interviewés en cherchant à mettre en évidence les responsabilités et les défis qui concernent les porte-paroles de l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec.

Cet essai s'articule autour de deux grands axes. La première section traitera des rôles et des fonctions que les porte-paroles assument au quotidien. La deuxième section portera sur les leviers de pouvoir et les contraintes auxquelles ils font face.

1.1 Mise en contexte

Au Québec, l'usage du terme «porte-parole de l'opposition» fait tranquillement son apparition dans les années 70 selon une recherche que nous avons effectuée dans le Journal des débats³ de l'Assemblée nationale du Québec. Des responsabilités particulières étaient néanmoins confiées à des députés de l'opposition avant que le terme de porte-parole ne soit utilisé. Ainsi, l'attribution de tâches au sein des cabinets fantômes⁴ a en quelque sorte pavée la voie à la reconnaissance des porte-paroles tels qu'on les connaît aujourd'hui.

La distribution des responsabilités des porte-paroles n'est pas communiquée par une voie officielle de l'Assemblée nationale. C'est à travers les communiqués de presse émis par les partis d'opposition qu'elle est divulguée au début de chaque législature, généralement à la suite de l'annonce de la composition du Conseil des ministres.

À l'Assemblée nationale du Québec, la reconnaissance du titre de porte-parole de l'opposition est encore officieuse. Le Règlement de l'Assemblée ne fait pas mention de ce titre et préfère l'usage

³ Une définition du terme « Journal des débats » se trouve à l'Annexe I

⁴ Une définition du terme « Cabinet fantôme » se trouve à l'Annexe I

du terme «représentant» des chefs de groupes parlementaires⁵ pour désigner les porte-paroles. Les procès-verbaux des travaux parlementaires n'en font pas référence également.

Il ne s'agit donc pas d'un titre parlementaire reconnu comme l'est celui de président de commission ou d'adjoint parlementaire par exemple. D'ailleurs, à l'opposé de ceux-ci, les porte-paroles ne reçoivent pas de rémunération additionnelle pour assumer cette fonction. Pour les députés d'opposition, le titre de porte-parole ne correspondrait pas à une fonction parlementaire supplémentaire, mais plutôt à une façon de partager les tâches au sein du caucus. Dans le contexte actuel, avec la présence de deux groupes d'opposition, tous les députés de l'opposition issus d'un groupe parlementaire reconnu ont le titre de porte-parole, mis à part les deux chefs de partis, le whip en chef de l'opposition officielle et le troisième vice-président de l'Assemblée nationale qui est issu de l'opposition officielle.

Il reste néanmoins que le titre de porte-parole est couramment utilisé au Parlement par l'entremise de différents canaux :

- Depuis 1999, le Service de la télédiffusion des débats identifie les porte-paroles et leurs secteurs d'activité sous les images qu'il diffuse sur le canal de l'Assemblée nationale;
- Sur le site Internet de l'Assemblée nationale, la liste des porte-paroles de l'opposition est accessible dans la section concernant les fonctions parlementaires;
- Dans les biographies des députés sur le site de l'Assemblée nationale, les dossiers de porte-parole sont indiqués sous le nom des élus concernés. Toutefois, cette information est omise dans les biographies des anciens députés.

Cette identification des porte-paroles a davantage un objectif communicationnel. Elle a pour but de favoriser une meilleure compréhension et de mieux situer les citoyens qui suivent les travaux parlementaires.

⁵ Une définition du terme « Groupe parlementaire » se trouve à l'Annexe I

1.2 Méthodologie

Le présent essai s'intéressant d'abord à l'expérience des porte-paroles, nous avons opté pour une méthodologie essentiellement qualitative, basée sur des entretiens semi-dirigés. Ainsi, les conclusions de cette recherche ont davantage une valeur exploratoire que des prétentions à une vérité absolue et généralisable.

Démarches préparatoires

À partir des questions de recherche et des thématiques que nous désirions explorer, nous avons d'abord dressé une liste de députés potentiels à rencontrer. Notre intention était d'obtenir une diversité de points de vue, en choisissant tant des députés hommes que femmes, nouveaux et d'expérience, ayant formé un gouvernement ou non, etc. Pour satisfaire nos critères, les députés devaient être actuellement en poste, faire partie d'un groupe parlementaire reconnu et occuper la fonction de porte-parole, ou, dans le cas du parti au pouvoir, avoir occupé la fonction par le passé.

Le guide d'entretien, qui se trouve à l'Annexe II, a été élaboré à partir des thématiques que nous souhaitions explorer. Les questions étaient pour la plupart ouvertes, invitant le député à partager son expérience.

Entretiens et analyse

Dix-neuf invitations furent transmises à des députés de la 41^e législature du Parlement du Québec. Douze d'entre eux ont répondu à l'appel. Les entretiens eurent lieu dans les bureaux des députés à l'hôtel du Parlement entre le 3 février et le 1^{er} avril 2015. La liste des députés rencontrés est détaillée à l'Annexe III.

Les entrevues durèrent entre 22 et 63 minutes. Elles furent toutes enregistrées et retranscrites. Avant chaque entretien, les députés étaient informés que leur verbatim allait demeurer confidentiel et que les citations tirées de celui-ci allaient être rendues anonymes. Les citations de cet essai ont

donc été dépouillées de toutes allusions aux députés et à leurs dossiers. La forme masculine est utilisée tant pour les députés hommes que femmes afin de préserver l'anonymat.

Les verbatims représentent 81 pages de données. Pour le traitement de ceux-ci, une analyse transversale fut réalisée en comparant comment une même thématique était couverte d'une entrevue à l'autre. Au fil de l'analyse, des thèmes ont émergé, constituant ainsi les sections de cet essai.

2. Les rôles et les fonctions des porte-paroles

2.1 S'armer de connaissances et développer son réseau

« Le travail du porte-parole de l'opposition [...], c'est de se plonger dans son sujet, de connaître le ministère, l'organigramme, les enjeux, les sujets chauds. »

La composition du cabinet fantôme et la nomination des porte-paroles de l'opposition arrivent rapidement après la formation d'un nouveau gouvernement. Les porte-paroles doivent souvent se saisir de leur rôle avec peu de préparation et après une campagne électorale intensive. Dans cette section, nous aborderons les fonctions clés que doivent assumer les porte-paroles à leur entrée en poste, fonctions qui se poursuivent néanmoins tout au long de leur mandat.

Le choix du dossier

Tous les députés rencontrés ont affirmé que le choix de leur dossier de porte-parole provenait d'une décision de leur chef. Or, il arrive que certains députés sont consultés avant la composition du cabinet fantôme pour connaître leurs intérêts. Ce sont surtout les députés plus expérimentés qui ont affirmé avoir la chance de pouvoir exprimer leurs préférences ou ce qui les intéresse moins comme secteurs d'activité.

La carrière antérieure du député et ses compétences particulières peuvent avoir un impact sur le dossier qui lui sera attribué comme porte-parole de l'opposition. Ce n'est toutefois pas systématique. Certains ont affirmé que le fait de provenir du domaine d'où ils sont porte-paroles les aidait pour la crédibilité et pour le réseau de contacts.

Les porte-paroles provenant d'un tout autre domaine que celui qui leur a été attribué ont d'autres avantages : « Comme tu ne viens pas de ce milieu-là, ça te permet de voir les choses avec une autre vision [...]. Tu arrives avec ton bagage et tu peux donner un angle différent de quelqu'un qui est déjà dans ce domaine-là. » Par contre, ceux-ci doivent, au départ, faire une étude plus approfondi de leur dossier : « J'ai reconnu dès le début que je n'avais pas d'expertise dans le domaine. Donc, il fallait faire de la lecture, du rattrapage. »

Un député affirme que la personnalité d'un porte-parole peut également avoir un impact sur le choix du dossier : « On a chacun nos personnalités. Les affectations se font aussi en fonction de ça. Il y a des dossiers qui sont plus naturels à l'un par rapport à l'autre. » Toujours selon ce député, toute formation politique a des personnalités plus frondeuses et davantage portées à la confrontation. A contrario, les partis ont aussi des personnes plus conciliantes, prêtes à collaborer et à négocier.

Pour les nouveaux porte-paroles, certains partis politiques offrent des sessions de formation sur l'apprentissage de ce rôle. Toutefois, c'est l'expérience et la pratique qui constituent la clé. Un député résume ainsi ses débuts comme porte-parole : « C'est un peu *sink or swim*.»

La lecture et la recherche

Peu importe la façon dont l'attribution des dossiers a été effectuée, les porte-paroles rencontrés ont mentionné l'importance, dès la nomination, d'avoir une certaine maîtrise de ceux-ci et de développer leur réseau de contacts.

La première tâche qui incombe à un porte-parole est donc d'effectuer une recherche poussée sur son secteur d'activité et sur ses principaux enjeux pour le guider dans ses actions. Pour ce faire, il travaille en collaboration avec des chercheurs⁶ au sein de son parti pour la recherche d'informations, la rédaction et les démarches auprès de groupes et d'organismes.

Un député affirme notamment qu'il est important de bien saisir les fondements de son domaine, son administration et les règles du jeu : « L'important pour un travail rigoureux pour un critique de l'opposition [...] c'est de savoir c'est quoi ton *ballgame*, comment est régi le ministère, bien comprendre les mécanismes et le fonctionnement [...]. » Dans le même ordre d'idée, un porte-parole relate que sa première tâche fut de lire et de comprendre les rapports, les événements, les lois et les projets de loi relatifs à son domaine. Une autre tâche qui incombe aux porte-paroles est de suivre au quotidien l'actualité relative à leurs dossiers.

⁶ Malgré leur rôle fondamental au travail du porte-parole, l'apport des chercheurs ne sera pas abordé dans cet essai.

Si les députés reconnaissent l'importance de la recherche pour former leurs positions, il y a aussi leurs idées et leur sens politique qui entrent dans l'équation : « Il fallait aussi prendre du recul par rapport à la lecture et essayer de se faire une tête sur des enjeux qui étaient pertinents pour la population, qui étaient d'actualité et que j'avais identifiés moi-même comme étant des priorités à ce moment-là. »

Le réseau de contacts

Le développement de liens avec des organismes ou des groupes du domaine (OSBL, ordres professionnels, entreprises, lobbyistes, etc.) est également une part essentielle du travail des porte-paroles et une des premières tâches effectuées : « Quand j'ai été nommé porte-parole [de mon domaine], je ne connaissais rien là-dedans. Donc [...], j'ai fait la tournée des [organismes de mon domaine]. [...]. Là, tu parles à la direction générale, au service des communications, au président [...], à ces acteurs-là qui sont des personnes d'influence, qui sont des personnes en autorité. »

L'intérêt de ces rencontres est d'être connecté avec ce qui se passe sur le terrain, de se familiariser avec les enjeux et d'alimenter la réflexion du porte-parole. C'est également une façon de nourrir les recherches et les lectures faites au préalable avec ce qui se passe dans la réalité pour donner des pistes de sujets à fouiller.

Comme l'affirme un porte-parole : « C'est important de rencontrer les différents acteurs concernés parce que tu peux avoir leur point de vue par rapport [...] aux décisions du ministère, comment c'est perçu par le milieu. C'est être *groundé* avec le terrain, avec les gens. » En plus de donner leur opinion sur une décision gouvernementale, les groupes peuvent exposer leurs principales préoccupations, leurs irritants et donner des détails sur ce qui se passe au sein d'un ministère : « Moi je savais qu'au sein du ministère [...] il y avait des comités qui travaillaient sur des dossiers parce que le réseau me disait : "J'ai été approché par le ministère pour travailler sur telle affaire". » En connaissant à l'avance ce qui se dessine au sein de l'appareil gouvernemental par exemple, cela laisse du temps au porte-parole pour nourrir sa réflexion et préparer sa réaction.

Toutefois, avec l'avènement des chaînes d'information en continu, le porte-parole est contraint de fournir des nouvelles constamment et de faire face à la pression médiatique. Son réseau de contacts est également essentiel afin de pouvoir valider une information rapidement : « Il faut avoir beaucoup de contact avec les gens. Le matin, [quand] une nouvelle sort, la période des questions est à 10 heures. Tu trouves l'information. Si elle est vraie, si elle est validée, tu vas en période des questions et donc tu as le maximum d'antenne pour en parler. [...] Il faut être capable d'immédiatement connaître, de savoir qui appeler. »

Ainsi, les porte-paroles ont tout avantage à être proactifs et à développer des relations privilégiées avec des « informateurs » de confiance bien implantés dans leur domaine. Ces personnes peuvent fournir une information de première main, court-circuiter les médias et donner un avantage stratégique au porte-parole : « À un moment donné, tu vas rencontrer des gens qui sont [...] sympathiques à ta formation politique, qui vont avoir tendance à te donner un coup de main. [...] Aussitôt qu'il arrivait quelque chose qui touchait ce secteur-là, je le validais avec [eux]. » Cette idée de ne pas être à la merci des médias et de bâtir son argumentaire par l'entremise d'autres sources a été soulevée par plusieurs députés.

La relation de confiance qui existe entre le porte-parole et son réseau est donc primordiale : « C'est très important que les gens aient confiance en toi. Ils vont te donner l'information, te nourrir, te respecter, ils vont t'aviser de ce qu'ils vont être en train de faire. Cette idée de réseautage, elle est basée sur la confiance. » Cette relation doit être continue et fréquemment alimentée. Elle prend néanmoins un certain temps à bâtir : « Le premier réflexe de beaucoup d'organisations c'est d'appeler la première opposition. [...] Les gens, ça fait plus longtemps qu'ils sont là, donc c'est sûr qu'ils ont eu le temps de faire des liens. »

Les groupes et les acteurs rencontrés par les porte-paroles ont des intérêts propres à faire valoir et certains d'entre eux peuvent être plus près des idéologies d'un parti plutôt qu'un autre. Néanmoins, plusieurs porte-paroles ont mentionné l'importance de rencontrer des groupes de toutes les allégeances et de toutes les opinions. Cela leur permet d'avoir un portrait plus complet de la situation et de connaître l'ensemble des perspectives, comme l'affirme cet élu :

Quand tu es porte-parole de l'opposition, il ne faut pas que tu prennes pour du cash tout ce que les groupes te disent. Il y en a des députés qui font ça. Ils rencontrent un groupe et ça devient leur réflexion [...]. C'est super important, si tu veux conserver ton indépendance, si tu vois un groupe pour, [il] faut que tu vois un groupe contre pour avoir les contre-arguments aussi [...]. Si tu rencontres juste un groupe, ta réflexion va être biaisée et il faut que tu sois capable de faire l'analyse [...] et de prendre un pas de recul et dire : "Qu'est-ce que je propose à mon caucus? C'est quoi l'orientation du parti?"

De même, des porte-paroles ont affirmé rencontrer les groupes davantage dans une logique de recherche d'informations et d'écoute plutôt que pour marquer des points politiques à tout prix :
« Évidemment, la démarche n'est pas partisane. Tu dis : "Moi ce que je veux, c'est comprendre le contexte, comprendre la réalité, comprendre comment ça se passe [dans le milieu]" . Tu apprends le vocabulaire aussi parce que chaque milieu a son vocabulaire propre. »

Ainsi, comme pour la documentation et la recherche, les porte-paroles développent leur argumentaire à l'aide des différents groupes et acteurs concernés par le dossier. Pour le nouveau porte-parole qui doit trouver rapidement ses alliés dans la joute politique, cette étape demeure cruciale : « Il n'y a rien de pire pour une formation politique que de défendre une position et d'être tout seul. La force que tu vas avoir va souvent venir du milieu [...]. Ça te donne des alliés, ça te donne des arguments, ça te donne de la crédibilité aussi. »

2.2 Surveiller et critiquer l'action gouvernementale

« Comme opposition, il n'en demeure pas moins que ton travail, c'est le contrôle parlementaire. Ta job, c'est de chialer. »

« Le porte-parole est un joueur important dans une société démocratique. C'est lui qui peut faire changer d'idée un ministre. »

En effectuant de la recherche et en rencontrant divers organismes, les porte-paroles de l'opposition se documentent et trouvent des informations afin d'interpeller le gouvernement sur ses actions ou sur son inaction. Ils relèvent des incohérences, ciblent des questions à poser au ministre avec lequel ils partagent un secteur d'activité et tentent de lui faire prendre conscience de points de vue qu'il n'avait pas considérés, dans l'intérêt de la population et du bien commun.

Cette section portera sur le rôle principal et sur les fonctions les plus visibles du travail de porte-parole : surveiller et critiquer le gouvernement en place. Elle se rapporte au rôle de contrôleur⁷ qu'exercent les députés à l'Assemblée nationale.

Une opposition constructive

La majorité des députés rencontrés nous ont exprimé l'intérêt d'être une opposition constructive qui propose des alternatives. Plusieurs ont mentionné l'importance d'apporter de nouvelles idées, mais également de bonifier celles du gouvernement. Comme l'affirme un député : « On ne veut pas nuire au gouvernement, on veut améliorer le gouvernement. »

Dans cet esprit, un porte-parole évoque plusieurs discussions franches et négociations de bonne foi entre lui et le ministre pour tenter de le convaincre : « Comme porte-parole, j'ai rencontré le ministre responsable de mon dossier sur bien des affaires [...] : [paraphrasant la discussion avec le ministre] "Entendons-nous sur une façon de faire pour ton projet de loi [...]. Il est bon ton projet de loi, mais il y a telles ou telles affaires qui m'énervent. Règle mon problème et je vais t'aider à régler le tien." »

On évoque souvent des débats respectueux, voire conviviaux entre porte-parole et ministre : « Tu peux entretenir une relation qui est très sympa. On s'installe, on prend un café, on jase. On peut avoir des débats philosophiques. » D'autres ne sont toutefois pas de cet avis : « Il [le ministre] ne s'occupe pas beaucoup de ce que le porte-parole pense parce que c'est très politique. Il y a beaucoup de partisanerie dans nos débats malheureusement. »

Évidemment, le type de relation varie grandement d'un ministre et d'un porte-parole à l'autre. La période des questions peut parfois teinter la relation entre ceux-ci comme l'exprime un député :

⁷ Les députés exercent trois rôles : législateur, contrôleur et intermédiaire. Le rôle de contrôleur consiste à examiner l'action gouvernementale afin que les intérêts de la population soit protégés. Pour ce faire, différents moyens de contrôle sont mis à la disposition des députés tant au Salon bleu qu'en commission parlementaire comme nous le verrons dans la section sur les leviers de pouvoir.

C'est sûr que la période des questions colore beaucoup la relation parce que la période des questions, c'est très conflictuel. Il faut faire du théâtre, il faut taper sur la table, il faut montrer les poings quasiment. Donc, ça antagonise un peu les relations, mais en général, en ce qui me concerne, quand on se retrouve en commission parlementaire sur un projet de loi ou sur une consultation, là on est capable de faire la part des choses entre la relation de rivalité ou d'antagonisme partisan et le travail qu'on doit faire pour le bien commun.

Un aspect relevé fréquemment est que, pour se faire entendre par le ministre, le porte-parole doit se montrer crédible et faire un travail rigoureux. Un autre élu affirme :

Si tu as un porte-parole qui est solide de l'autre côté, le ministre le matin il va peut-être lire plus ses notes et va peut-être, en prenant une décision, se pencher davantage sur la décision et va peut-être faire un travail plus rigoureux parce que si le ministre [...] a peur de se faire déculotter ou d'être pris au dépourvu, ça va l'encourager probablement à mettre du sérieux dans son travail et à s'assurer que son administration soit bien faite. Oui, on propose des idées, mais on met aussi de la pression sur le ministre pour qu'il s'occupe de son ministère. On est un peu le chien de garde des Québécois.

Critiquer le ministre et le gouvernement

Une partie du travail du porte-parole consiste à démontrer les failles, le manque de transparence et les incohérences d'un ministre et du gouvernement : « C'est ça mon rôle, de pousser le gouvernement à prendre de bonnes décisions, mais une fois qu'il [n'a pas pris une] bonne décision, j'ai montré que le ministre n'a pas été bon dans ça et que ça n'a pas d'allure ce qu'il est allé dire. » Un député renchérit : « On cherche à savoir si le gouvernement et le ministre [font leur] job. On cherche à questionner le ministre si ce n'était pas clair ce qu'il a exprimé ou s'il a l'air de se contredire, on veut le mettre en relief. »

D'autres se montrent plus directs : « Quand tu es dans l'opposition, tu t'opposes même si tu trouves que ça a bien du sens, tu vas essayer de trouver une façon de dénoncer quelque chose qui touche une annonce que le ministre va avoir faite ou un projet de loi qu'il va déposer. »

Certains porte-paroles évoquent des tactiques pour exposer leurs critiques. Un député énonce qu'un de ses objectifs était de démontrer les points faibles de son vis-à-vis afin d'ébranler la confiance de la population envers ce ministre. Il crée un « narratif », mettant l'accent sur un point faible, une gaffe, une citation embarrassante, etc. Il répète ensuite ce narratif sur différentes

tribunes comme la période des questions ou dans les médias pour « coller une étiquette » au ministre : « C'est une histoire que tu contes au quotidien à la population en leur demandant de voir l'affaire comme toi. Pour les convaincre, il faut que tu ajoutes une couche par jour ou par semaine pour étayer ta théorie des choses. »

Comme mentionné dans la première partie, il importe d'être bien renseigné et de colliger de l'information à travers ses recherches et son réseau. Tel qu'affirme un député, en parlant du ministre responsable de son dossier : « J'avais littéralement passé le message aux intervenants du milieu, à ceux qui le connaissait dans son ancienne vie [...] : "Si vous avez quelque chose à me dire, ma porte est ouverte." »

Pour ce député, le but n'était pas de tomber dans les attaques personnelles, mais de démontrer des faiblesses ou des incohérences, dans l'intérêt de la démocratie et du droit de savoir :

C'est d'essayer d'amener la population à avoir les renseignements pour mieux décider, pour mieux savoir ce qui se passe. Si ce n'est pas l'opposition qui va la faire, [le gouvernement ne dira pas] : "On a fait un mauvais coup, voilà, en toute transparence." [...] En opposition, on a peut-être tort, mais la question mérite d'être posée. C'est le public qui va décider à la fin de la journée si je fais un clown de moi ou si j'ai amené quelque chose de tangible et de vrai.

Selon un député, les critiques et les tactiques plus « agressives » des porte-paroles sont à la fois craintes et appréciées. Des ministres jouissant de moins de visibilité voient les questions et les critiques des porte-paroles comme une manière de donner de la visibilité à leurs dossiers :

Autant son porte-parole peut le mettre dans l'embarras avec une question qu'il n'a pas vu venir, autant le porte-parole peut lui donner une visibilité dont il a besoin. Donc, le ministre a besoin de son porte-parole même si ses questions sont embêtantes par moment. C'est à travers une question qu'il a la possibilité de donner une réponse. [...] Il y a des ministres qui ont hâte. [...] Ils souhaitent avoir l'occasion de parler de leur initiative.

Le porte-parole n'est toutefois pas à l'abri des critiques lui-même, surtout lorsque celui-ci a déjà occupé un poste de ministre ou s'il a été député ministériel par le passé. Les prises de position que son parti a endossées auparavant peuvent se retourner contre lui.

Néanmoins, le passage du pouvoir à l'opposition comporte des avantages selon certains des porte-paroles interviewés : « C'est un atout parce que tu [connais] le contexte, pourquoi on a pris [telles décisions] et comment ça se fait que le gouvernement ne va pas plus loin pour telle chose. Tu es capable d'être plus pointu dans les dossiers. » Un autre député ajoute :

L'avantage d'avoir été ministre c'est qu'on connaît la "machine", on sait comment ça marche un ministère, on sait comment les sous-ministres interagissent avec le ministre, on sait ce que ça veut dire quand il y a des changements de sous-ministres, on sait comment l'information circule à l'intérieur d'un ministère, l'influence que peut avoir la "machine" sur un ministre.

Enfin, la plupart des députés interviewés ont affirmé que le fait de commencer en politique en étant porte-parole de l'opposition était très formateur : « Beaucoup des meilleurs ministres d'un gouvernement vont venir du fait d'avoir été dans l'opposition parce qu'ils comprennent la joute parlementaire, ils comprennent les mécanismes de reddition de compte [...]. » Ainsi, les ministres qui ont été porte-paroles dans l'opposition comprendraient mieux le rôle de l'opposition et seraient plus à même de s'en servir.

2.3 Proposer des idées et agir en alternative crédible

« En politique, on peut marquer des points en diminuant le gouvernement ou tout simplement en faisant progresser des idées. »

« Un bon ministre comprend que l'opposition peut lui amener de bonnes idées, mais il doit savoir s'en servir, faut savoir ouvrir les yeux et les oreilles et accepter ce qui se passe de l'autre côté. »

Un porte-parole n'est pas toujours dans un mode de contradiction avec un ministre et un gouvernement. Au-delà de la critique, le porte-parole a un rôle à jouer pour amener de nouvelles idées sur la place publique et ainsi tenter d'améliorer la société dans laquelle il évolue. C'est également la chance pour les députés de se former une expertise et une personnalité publique nécessaires pour occuper d'éventuelles fonctions au gouvernement.

Apporter des idées sur la place publique

Plusieurs députés rencontrés relatent que le travail de l'opposition doit aller plus loin que de « s'opposer pour s'opposer ». Ceux-ci doivent proposer des idées et des pistes d'amélioration pour nourrir le débat public.

Ils reconnaissent du même coup l'importance de se tenir droit et de tenir tête quand l'action gouvernementale va trop loin à leurs yeux. Cependant, cette tactique peut finir par ébranler la crédibilité du député et limite sa capacité à influencer la législation : « Si tu es complètement fermé à tout et que tu fais juste critiquer tout le temps, tu n'as pas de chance d'avoir des amendements dans un projet de loi en situation de gouvernement majoritaire. »

A contrario, une approche plus rigoureuse et analytique des dossiers permet parfois aux porte-paroles de faire avancer ceux-ci en leur faveur : « [...] si tu démontres, par le sérieux de ton travail, en apportant des amendements et en expliquant pourquoi on devrait avoir des amendements dans un projet de loi, bien le ministre va peut-être être ouvert à t'entendre et à dire "Finalement, ce n'est pas fou, oui." »

Les entrevues auprès des députés révèlent plusieurs façons d'agir pour faire valoir ses idées. Certains porte-paroles, en fonction de leur secteur d'activité, se spécialisent dans l'analyse de fond des dossiers et des projets de loi. D'autres sont davantage à l'avant-scène en réagissant à l'actualité, en intervenant à la période des questions, etc. Un député nous fait part de cette dichotomie :

Dans tout groupe d'opposition, il y a des porte-paroles qui sont plus pour des sujets de fond et d'autres qui sont plus pour répondre à l'actualité [...]. [Les dossiers de fond ne] génèrent [pas] beaucoup de questions en Chambre. [...] C'est plus de la préparation pour un éventuel programme ou pour une éventuelle plateforme électorale. Ce n'est pas la même perspective. Les deux sont nécessaires, mais ça amène des rôles très différents de part et d'autre.

Un député met en évidence le fait que les institutions politiques et la sphère médiatique ne suffisent pas à communiquer ses idées. Si la procédure parlementaire et l'actualité ne donnaient pas suffisamment d'attention à un dossier qu'il jugeait d'importance, il allait ailleurs : « [...] donner

des conférences, des rencontres aussi avec des groupes d'intérêt, des colloques. [Ce sont toutes des façons] de parler, de porter le message de ta formation politique. » Un autre élu affirme qu'en l'absence d'intérêt pour ses dossiers, il se montrait tout de même proactif et rédigeait des articles et des textes d'opinion dans les journaux.

Plusieurs députés évoquent néanmoins que les idées et les propositions amenées par les porte-paroles tombent souvent dans l'oubli. Si l'idée a du succès, elle sera reprise par le gouvernement et son origine deviendra plus nébuleuse dans l'œil du public : « La paternité ou la maternité de ce qui s'est passé va toujours revenir à la personne qui est ministre même si c'est le porte-parole qui a eu l'idée, qui a enfoncé les murs, les cloisons, qui a amené la réflexion et qui a porté le sujet. » Cela amène un député à affirmer que les porte-paroles ne doivent pas s'attendre à recevoir de la gratitude ou des « considérations positives », même s'ils ont influencé un ministre à aller dans une direction plutôt qu'une autre.

Pour certains, c'est en développant sa crédibilité et sa « personnalité politique » qu'on peut faire en sorte que ses idées soient entendues par le gouvernement :

Il faut que tu te fasses une personnalité politique. Tu peux d'autant plus influencer un gouvernement que ta parole résonne dans une population et qu'elle résonne aussi au gouvernement. Si j'amène une suggestion intéressante, je pense qu'elle va être écoutée moi parce qu'il y a une certaine confiance, une crédibilité. [...] Ça prend du temps ça. Il faut que ta personnalité politique s'affirme, ta compréhension du jeu politique [...], les outils, comment tu peux les utiliser, quand est-ce que tu frappes, quand est-ce que tu flattes, quand est-ce que tu travailles ensemble. [...] Seul le temps et seule l'expérience mènent à affiner ta personnalité politique et t'amènent à comprendre le parlement.

Enfin, quelques députés ont évoqué la liberté d'expression dont jouissent les porte-paroles. Ils interviennent régulièrement sur différentes tribunes et disposent d'une plus grande liberté dans l'expression de leurs opinions. À l'opposé, les députés ministériels doivent rester discrets et confiner leurs interventions et leurs idées au caucus. Le rôle de porte-parole est donc tout désigné pour porter des idées sur la place publique. Un député affirme en ce sens :

Au moins, quand tu es dans l'opposition, parce que tu as la liberté d'expression que tu n'as pas quand tu es député dans un gouvernement, ça te donne la possibilité d'être vu, entendu, etc. Mais quand tu es député dans un gouvernement, tu dois te taire et donc c'est beaucoup plus pénible

que d'être en opposition. En opposition, on disait toujours : "You have much more fun", tu t'amuses beaucoup plus.

Être un gouvernement en attente

Pour les porte-paroles, il y a un avantage important à se montrer constructif. Dans une optique où ils aspirent à former le prochain gouvernement, les porte-paroles de l'opposition doivent montrer qu'ils sont proactifs, qu'ils ont des idées : « Il fallait donner l'impression qu'on était un gouvernement en attente. »

Contribuer à l'action gouvernementale et proposer des idées sur la place publique est une bonne manière d'asseoir leur crédibilité personnelle et celle de leur parti : « D'un autre côté, [on] a à démontrer qu'on fait un travail crédible et que l'on est à nos affaires pour [...] donner une alternative aux gens [...]. C'est un exercice de crédibilité. »

Plus qu'un gouvernement en attente, l'opposition est aussi un gouvernement *en formation*. On l'a dit, le rôle de porte-parole est l'occasion idéale pour approfondir sa connaissance d'un domaine, maîtriser les rouages de la machine parlementaire et développer sa « personnalité politique ». Un député affirme être « à l'école, à l'université » comme porte-parole puisqu'il doit développer et maintenir une bonne compréhension de son dossier.

Un autre élu voit les avantages de commencer sa carrière politique dans l'opposition : « Je te dirais que l'opposition, c'est une belle école. Quand tu arrives comme député, moi je pense que de le faire dans l'opposition c'est plus facile parce que tes erreurs vont avoir un impact sur ton groupe parlementaire ou sur toi, mais ça s'arrête là. Un ministre qui fait des erreurs, c'est plus tannant. »

2.4 Faire valoir les préoccupations des citoyens

« Les porte-paroles sont les yeux et les oreilles des laissés-pour-compte, ils sont leur voix. »

« Si on décide de s'opposer à une loi, c'est parce qu'on sent le pouls de la population qui va être majoritairement contre telle loi, contre un budget et c'est là qu'on va s'opposer »

Un des constats de nos entretiens fut que les porte-paroles se voient comme le relais entre les citoyens et l'appareil politique. Autant envers leurs commettants en circonscription qu'envers les différents groupes de la société civile, ils disent avoir la mission de les représenter à Québec : « Le porte-parole, il représente une opinion, des gens. Il représente les gens qui se sentent lésés par une loi, il représente ceux que le ministre n'a pas entendu, qui n'ont pas été écoutés lors des auditions en commission parlementaire, [...] qu'on a oubliés. »

En tant que porte-parole, les députés doivent tisser des liens avec les groupes citoyens concernés par son dossier. Un député évoque : « J'ai été faire une tournée générale pour écouter [...] juste pour les écouter et savoir quelles sont leurs priorités, de quoi [ils] veulent parler. Et après ça, je deviens leur porte-parole. On est porte-parole de notre parti, mais on est surtout porte-parole de la population. » Un autre élu ajoute : « Quand tu es porte-parole, c'est une occasion pour porter le message des groupes d'intérêt, des citoyens, des situations bien personnelles de certains citoyens. [...] Alors c'est beaucoup de défense de droit par rapport à ton enjeu. »

S'ils se voient comme les porteurs de la parole citoyenne, ces derniers mentionnent du même coup que toutes les revendications ne remontent pas à l'Assemblée nationale. En bout de ligne, le porte-parole prend inévitablement position : « Les groupes d'intérêts sur les enjeux ne s'entendent pas et toi, à titre de porte-parole, il faut que tu prennes position d'un côté ou de l'autre. » Les revendications doivent donc cadrer dans la stratégie politique globale du porte-parole et de son parti. Un député explique comment il traite les demandes citoyennes qu'il reçoit :

Je ne me vois pas systématiquement comme le lobbyiste des groupes [de mon dossier] à l'Assemblée nationale parce que quand on est parlementaire, [...] il faut avoir une vue d'ensemble

du Québec. Il faut être capable de juger de l'importance relative de chacun des dossiers, être capable d'amener ça dans une vision globale aussi. Ça, c'est toujours ma façon de travailler [...], c'est de me donner un genre de grille d'analyse : Comment je vois les enjeux [de mon dossier] au Québec, avec quelle perspective et avec quels objectifs. Et en fonction de cette grille d'analyse-là, chacune de mes interventions sont cohérentes [...]. Quand je rencontre des groupes qui m'arrivent avec des enjeux, j'essaie de voir comment on peut les intégrer dans cette grille d'analyse que je me suis construite.

Un député relate que ses convictions politiques et personnelles interviennent dans le choix des dossiers à porter : « Notre *job*, c'est d'écouter et après ça, de faire la somme des parties et de te faire une opinion personnelle parce que tu ne peux pas défendre quelque chose que tu ne crois pas. Je ne suis pas capable. » Il mentionne une situation où il a du modérer les demandes d'un groupe afin de les insérer dans les revendications publiques de son parti.

Il peut également arriver qu'un porte-parole soit aux prises avec un conflit de loyauté quand il porte une idée de la population. Un député explique une situation où il s'est retrouvé en désaccord avec la majorité de ses commettants : « Tu dois définir il est où le point de rupture entre défendre tes citoyens puis être membre d'un groupe parlementaire. »

D'un autre côté, un député remarque qu'il doit penser aux conséquences de ses prises de position et de ses promesses avant d'appuyer les préoccupations de citoyens : « Ce n'est pas tout d'être populiste ou d'écouter la population et dire ce qu'elle veut [...]. Il faut penser aux conséquences quand on peut être au gouvernement. »

Enfin, le fait de représenter la société civile dans l'enceinte de l'Assemblée nationale est vue par plusieurs députés comme une manière d'asseoir son influence et sa légitimité. Nous verrons plus loin comment les porte-paroles utilisent l'opinion publique et les appuis dans la société civile comme levier de pouvoir et d'influence.

2.5 Porter son dossier auprès du caucus

« [Un bon porte-parole], c'est être capable de démêler les enjeux pour sa formation politique, être capable de dire "nous allons aller sur tel sujet, telle thématique et non pas sur telle autre." Ça comprend l'analyse d'un projet de loi, démêler l'essentiel du superficiel. »

En plus de s'informer, de surveiller le gouvernement, de porter la parole citoyenne, de proposer et de collaborer aux projets de loi, les porte-paroles jouent un rôle important au sein même de leur caucus. Étant les mieux informés de leurs secteurs d'activités, les porte-paroles ont notamment pour mandat de guider le caucus en faisant valoir les préoccupations du milieu : « Tu es l'agent de communication, l'interface entre le public et ton groupe parlementaire dans le dossier qui te préoccupe. »

Un député relate l'importance pour un porte-parole d'être à jour et d'informer son caucus des enjeux de l'heure sur son dossier, sans quoi son parti devra improviser lorsqu'un événement survient : « Il n'y a rien de pire pour une formation politique que lorsqu'il arrive un événement qu'on n'a jamais vu aller [...], puis là tu es pris par surprise et ton chef ou le caucus doit donner une réaction rapide parce qu'aujourd'hui avec les médias sociaux et les chaînes d'information en continu, l'information va extrêmement vite. »

Il arrive régulièrement que le porte-parole doit faire un travail de persuasion auprès du caucus pour y prioriser certaines demandes citoyennes ou pour sensibiliser ses collègues face à un enjeu. De même, si les idées portées ne s'arriment pas à la ligne de parti, le porte-parole doit alors tenter de convaincre son caucus : « Des fois, ta position n'est pas en phase avec l'ensemble de ton caucus, mais il faut que tu la défendes [...], il faut que tu fasses de la pédagogie. »

Représentant sa formation politique et ses collègues, il ne peut toutefois agir seul. Le caucus prend des décisions, priorise les dossiers et développe une stratégie politique. Comme l'affirme un élu, c'est l'endroit où les positions et les idées des porte-paroles sont soumises à l'examen de ses collègues :

Je peux amener une idée, mais si le caucus n'est pas d'accord parce que je ne suis pas parvenu à bien la vendre ou quoi que ce soit, ça s'arrête là. Il y a tout le temps une validation auprès des collègues. Donc oui le caucus a un rôle ou a une réponse à donner au porte-parole [...]. Le porte-parole peut avoir une idée, mais si elle n'est pas cautionnée par le caucus, on fait comme si l'idée n'avait jamais existé, tout simplement.

Les porte-paroles doivent donc faire preuve d'ouverture et de flexibilité : « Il ne faut jamais oublier que quand tu es porte-parole, tu es porte-parole pour ce dossier-là, mais tu représentes ta formation politique. Tu parles pour tes collègues aussi. [...] Il faut que tu prennes en considération les différentes réalités de chacun de tes collègues qui sont partout à travers le Québec. »

Le travail des porte-paroles est donc indissociable de celui de leur aile parlementaire. Bien que les événements de l'actualité demandent parfois des réactions rapides, ils doivent s'assurer d'être en cohésion avec ce que le parti et le caucus prônent : « C'est bien clair que ce que je vais aller dire, l'aile parlementaire va être à l'aise. [...] Et puis après, il faut que je pense qu'on a un programme politique et si je vais à l'encontre de ce que les membres [ont voté]. » Ce devoir de cohésion se rapporte également aux prises de position passées du parti sur son dossier : « Il ne faut pas que tu te fasses remettre sous le nez une décision qui a été prise historiquement. Il faut être travaillant pour être sûr d'aller voir ce qui s'est fait avant. »

Un député affirme néanmoins se sentir moins encadré à titre de porte-parole : « C'est beaucoup plus compliqué de prendre position à mon avis [comme] porte-parole. Ce n'est pas facile d'être ministre d'un gouvernement non plus, mais tu as un Conseil des ministres et tu as une organisation à l'interne qui est plus rodée et plus disciplinée, je pourrais dire. »

La mise en commun des expertises et la cohésion du message au sein du caucus sont d'autant plus importantes dans les situations qui chevauchent plusieurs domaines. Par exemple, un projet hydroélectrique peut à la fois concerner l'énergie, l'environnement et le développement régional. La relation de collaboration s'exprime parfois par l'écriture de communiqués de presse conjoints ou lors de la période des questions. Un des porte-paroles peut alors poser la question principale et le second, les questions complémentaires.

La coordination entre les différents porte-paroles impliqués et le travail d'équipe est nécessaire, mais parfois ardue: « Le respect des frontières entre les dossiers, ça c'est un enjeu qui est fondamental. [...] Chaque porte-parole veut défendre son carré de sable et chaque porte-parole veut poser la question [...]. Alors, il faut être capable de bien délimiter son carré de sable et de travailler en collaboration avec les autres porte-paroles. » Parlant de « relations d'égo », le même député mentionne que cela revient parfois au leader parlementaire de décider quel porte-parole ira de l'avant plutôt qu'un autre en fonction de la stratégie générale du parti.

En ce qui concerne la relation entretenue avec les porte-paroles des autres partis avec lesquels un dossier est partagé, la majorité des députés ont mentionné que, malgré que celle-ci soit cordiale et empreinte de respect, la collaboration est peu présente : « On ne se parle pas [...] parce qu'on a tous le même défi, c'est de tirer notre épingle du jeu. C'est d'être plus rapide que l'autre sur une sortie X. ».

3. Les leviers de pouvoir et les contraintes

3.1 Les leviers de pouvoir

« Le temps que tu comprends comment convaincre, comment utiliser tous les outils parlementaires, ça prend un temps dans l'opposition. [...] Ça prend au moins deux ans à bien comprendre sa place et comment on peut travailler. »

Dans l'opposition, les porte-paroles ne disposent pas des mêmes moyens que leurs vis-à-vis du gouvernement. Par contre, même en situation de gouvernement majoritaire, les députés rencontrés ont souligné plusieurs sources d'influence et de pouvoir à la disposition des porte-paroles de l'opposition. Pour comprendre la réalité des porte-paroles d'aujourd'hui, nous présenterons certains des « leviers de pouvoir » dont ils disposent pour exercer leur fonction, de même que la façon dont ils les utilisent et les perçoivent.

Les outils parlementaires

Le Règlement de l'Assemblée nationale garantit certains outils et moyens de contrôle⁸ aux porte-paroles de l'opposition. Bien que ces outils soient nombreux, nous n'aborderons que ceux qui ont été relevés lors des entrevues, soit la période des questions et réponses orales, l'étude des crédits budgétaires, l'interpellation et la gestion du temps dans la procédure parlementaire⁹.

La période des questions et réponses orales

Dans la procédure parlementaire, la période des questions est un moment privilégié pour les porte-paroles. C'est l'occasion de mettre le gouvernement dans l'embarras, de contrôler l'agenda politique, de gagner de l'attention médiatique, etc.

Un député nous explique comment la période des questions peut dicter leur travail au quotidien :

« Le travail du porte-parole finalement, c'est de te préparer pour la période des questions. Tu dois

⁸ Le site de l'Assemblée nationale fait état de 9 moyens de contrôle : la période des questions et réponses orales, le débat de fin de séance, les questions écrites, le débat sur le discours d'ouverture de la session, le débat sur le discours sur le budget, l'interpellation, la vérification des engagements financiers, l'étude des crédits budgétaires et la surveillance des organismes publics et reddition de comptes.

⁹ Une définition de ces quatre outils se trouve à l'Annexe I

nourrir l'équipe du leader dans ton dossier en disant : "J'ai une question à poser sur tel et tel sujet ou une interpellation. On a travaillé ça et on est prêt, le dossier est mûr, faudrait l'amener au Salon bleu à l'Assemblée nationale [...]." »

Par la tribune qu'elle donne aux groupes d'opposition, la période des questions est considérée comme un des moments clés où un député remplit son rôle de contrôleur. Selon un député : « On peut le faire juste pour le *show*, mais on peut le faire aussi pour faire du vrai contrôle parlementaire. » C'est également un moment où le porte-parole peut ébranler un ministre selon ce député :

Oui, quand tu es au gouvernement, l'opposition te fait peur. Tu te dis : « Ils vont t'arriver avec quoi dans la journée, ils vont sortir quel lapin du chapeau ». Au gouvernement [...], on sait qu'on est surveillé [...]. La période des questions, on ne sait pas ce qu'ils vont sortir, quel dossier, dans quelle région. [...]. L'opposition a un rôle à mon avis très important et elle a sa place et elle a toute la période des questions pour faire les choses.

Néanmoins, plusieurs députés se sont montrés sceptiques quant aux réelles retombées de la période des questions et à l'aspect de contrôle et de surveillance qu'ils peuvent y exercer : « Je trouve qu'on met beaucoup d'énergie là-dessus pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des énergies qu'on met. » Un autre renchérit : « Moi je trouve toute la période des questions inutile. C'est tellement absurde la façon que cela fonctionne, le temps que tu as pour poser une question est tellement limité, tu ne peux pas l'exposer correctement. »

L'étude des crédits budgétaires

Un porte-parole affirme que le cœur de son travail est souvent loin des éclats de la période des questions : « Le vrai travail de fond de l'opposition ce n'est pas là qu'il se fait. [...] Le vrai travail de l'opposition, c'est en commission parlementaire. » Ce même porte-parole souligne que l'étude des crédits est le moment tout indiqué pour avoir des débats de fond.

Un député ajoute : « Quand tu es porte-parole, une des tribunes extraordinaires, c'est l'étude des crédits parce que c'est comme une période des questions qui s'étire sur des heures. Alors, c'est

une période, le moment tout désigné pour questionner le ministre [...] et savoir aussi où est-ce qu'il s'en va, quelles sont ses intentions par rapport à tel enjeu. »

En contexte majoritaire toutefois, il est moins évident pour certains porte-paroles d'y exercer pleinement leur rôle de contrôleur, comme nous le verrons dans la section sur les contraintes.

L'interpellation

L'interpellation est un autre moment privilégié par les porte-paroles pour faire valoir leurs positions et talonner le ministre : « S'il y a un bel outil de contrôle parlementaire, c'est un porte-parole qui s'assoit face à un ministre pendant deux heures et va l'interroger sur un sujet en disant : "Là tu vas me rendre des comptes." »

Un député affirme que l'interpellation est une tribune idéale pour influencer l'élaboration d'une politique, d'une loi :

Moi comme porte-parole j'étais content qu'on fasse l'interpellation sur [mon dossier]. [...] Ça faisait suite à la commission parlementaire et le ministre est supposé rédiger une nouvelle politique [...]. Donc, c'est l'occasion pour nous de dire : "Voici nos propositions, on souhaite qu'elles se retrouvent en intégralité à l'intérieur de votre politique." Et là on questionne le ministre sur "Êtes-vous en accord avec nos propositions?"

La gestion du temps dans la procédure parlementaire

Au début de chaque législature et lors de la présence d'un deuxième groupe d'opposition, un temps de parole est négocié entre les partis en fonction de la composition de la Chambre.

L'utilisation du temps de parole est considérée par plusieurs comme la principale force des porte-paroles de l'opposition, surtout en contexte de gouvernement majoritaire : « Si on n'est pas d'accord avec une loi du gouvernement... Quand la seule chose qu'on peut faire, le gouvernement est majoritaire, donc on a le temps de faire valoir et d'expliquer nos positions : pourquoi nous sommes contre, pourquoi on est la voix de certains organismes ou d'une partie de la population qui est contre cette loi. »

Lors des différents débats, les porte-paroles disposent de plus de temps de parole que les autres députés de l'opposition. En effet, le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit que les

« représentants » des chefs des partis d'opposition aient un temps de parole plus important. Les auteurs de motions¹⁰ disposent du même privilège.

Par la « motion du mercredi »¹¹ notamment, c'est l'occasion de capter l'attention et de faire passer des messages, bien que le gouvernement puisse voter contre. Néanmoins, l'utilisation optimale des temps de parole en Chambre et en commission parlementaire est cruciale pour arracher quelques concessions au ministre selon un député :

Et oui, utiliser le temps nous amène à faire parler nos députés et après à l'étude détaillée, déposer les amendements qui sont en lien avec notre opposition à cette loi et essayer de gagner des points. Le but c'est que si tu as dix amendements, tu réussis à en chercher deux ou trois, au moins tu auras laissé une trace comme député de l'opposition en disant : "On a réussi à gagner ça et ça, malgré que la loi risque de passer par bâillon [...]"

Dans un contexte de gouvernement majoritaire où le temps de parole est limité et dévolu en grande partie aux députés ministériels, les porte-paroles doivent aller à l'essentiel : « Je pense qu'il faut avoir beaucoup d'écoute pour ne pas répéter ce que le gouvernement a posé comme questions, essayer d'aller plus loin. Il ne faut pas poser une question pour combler du temps, il faut poser une question pour se donner du jus pour être capable d'aller plus loin. »

Ainsi, certains députés voient leur temps de parole comme une occasion d'apporter des modifications à un projet de loi. Cependant, lorsqu'ils considèrent avoir épuisé leurs options devant un projet de loi qu'ils considèrent néfaste, ils utilisent ce temps de parole pour retarder son adoption. La pratique de *fillibuster*¹² est alors considérée. Cette tactique est évoquée comme étant à la fois puissante et dangereuse :

En fait, le fillibust, c'est un outil dont tu vas te servir dans le cas d'un projet de loi. Il faut que tu utilises ça de façon intelligente parce que la contrepartie, c'est le bâillon. [...] Quand tu te lances dans un fillibust, normalement c'est parce que tu te dis : "Écoute, ce projet de loi là, il est toxique, vraiment, c'est toxique et on va faire tout ce qu'on peut pour le bloquer."

¹⁰ Une définition du terme « Motion » se trouve à l'Annexe I

¹¹ Une définition du terme « Motion du mercredi » se trouve à l'Annexe I

¹² Une définition du terme « Fillibuster » se trouve à l'Annexe I

Un autre député va dans le même sens, évoquant que le *fillibust* est l'arme de dernier recours : « Le *fillibust*, c'est se coucher devant le char pour ne pas qu'il avance. [...] C'est un moyen qu'on a quand on ne peut rien faire d'autre. »

L'usage des médias

Les médias sont évidemment un vecteur d'influence pour les porte-paroles. La possibilité de faire résonner son message, de rejoindre la population et d'offrir une vision différente de celle du gouvernement est évidemment porteuse de pouvoir : « Au niveau des leviers, le plus important c'est les médias. C'est ton outil. Que ce soit les médias sociaux, les médias traditionnels, les moyens de communication, ça ne sert à rien si ce n'est pas connu de la population. Ton influence, tu la tires de la capacité que tu as d'influencer la population et [...] ça se fait via les médias et les médias sociaux. »

Un député affirme avoir eu une visibilité hors du commun en tant que porte-parole : « Moi je suis [quelqu'un] que la population du Québec allait découvrir dans l'opposition [...]. J'ai eu une visibilité à laquelle je n'étais pas habitué. » D'autres soulignent néanmoins qu'il n'est pas toujours facile de capter l'attention des journalistes : « Je ne suis pas quelqu'un qui est très médiatisé compte tenu de la nature de mes dossiers. [...] Les dossiers que je porte ne génèrent pas ce type de couverture-là. »

Alors que le gouvernement contrôle l'agenda politique, il est encore moins facile pour un porte-parole de faire la nouvelle. Il doit apporter un autre regard : « Les médias ont leur rôle à jouer, mais les médias ils ne prendront pas ton bord. Ils veulent une nouvelle, ils veulent de l'information, mettre en relief ce choc des idées. [...] Maintenant, si tu les veux de ton bord, donne-leur quelque chose d'intéressant et comme ça tu vas rejoindre la population. »

La recherche d'appui dans la société civile

Pour les députés interrogés, le recours à l'opinion publique reste un moyen puissant pour convaincre le gouvernement ou pour faire avancer ses idées alors qu'ils sont dans l'opposition : « Le principal outil de l'opposition, c'est vraiment ta capacité à sensibiliser l'opinion publique, dans le cas d'un gouvernement majoritaire [...]. Ton outil principal et ce que tu dois viser [...], c'est ta capacité à amener l'opinion publique de ton bord ». Un député renchérit : « Si tu es seul au combat, tu ne peux rien gagner. [...] Donc, la meilleure arme, c'est l'appui populaire à ton idée, à ta prestation. [Il] faut donc convaincre constamment. »

Pour ce faire, plusieurs députés mentionnent l'importance d'aller chercher des appuis dans la société civile. Un élu affirme :

Le défi, c'est de démontrer que ce n'est pas l'intérêt d'un parti qu'on met de l'avant, mais l'intérêt de la population. Pour ça, il faut aller chercher des cautions [...]. Si, par exemple, [notre parti] dit "Il faut faire telle réforme", mais que personne dans la population civile ou dans les groupes organisés défend cette idée-là, bien ultimement, les trois autres formations politiques [...] vont dire "C'est une idée comme une autre, mais c'est une idée de [mon parti], donc ça vaut ce que ça vaut, sans plus". Alors que si on fait la même sortie en défendant la même idée, mais qu'on a différents groupes de la société civile qui viennent défendre cette idée-là [...] ce n'est pas une perspective purement partisane. Ça devient une perspective qui est appuyée.

Pour ce porte-parole, l'impact de l'adhésion de la société civile à la cause qu'il défend est multiplié quand il parvient à trouver des appuis chez des groupes qui ne sont pas des alliés idéologiques naturels.

3.2 Les contraintes

« On est dans un système qui fait en sorte qu'ultimement, c'est le gouvernement qui prend les décisions. Donc, on a beau utiliser tout ce qu'on veut comme moyens à l'intérieur de l'Assemblée nationale, il reste qu'en bout de ligne, c'est le gouvernement qui décide. »

Bien que les porte-paroles disposent d'un éventail de moyens pour faire valoir leurs points de vue et se positionner sur l'échiquier politique, ils sont aussi aux prises avec des limites qui restreignent

leur influence et leur capacité à dicter le cours des choses. Les prochaines pages mettront en lumière les contraintes qu'ont relevées les députés concernant le rôle de porte-parole et avec lesquelles ces derniers doivent composer au quotidien.

L'indifférence du public et des médias traditionnels

Un des enjeux relevés par les députés rencontrés est qu'aux yeux du public, les porte-paroles de l'opposition ont peu de pouvoir et d'influence. Ceux-ci ne sont parfois pas considérés comme un premier choix pour faire valoir les positions des citoyens et des groupes, comme l'affirme ce député :

[Son réseau de contacts], c'est extrêmement complexe à bâtir parce que comme tu es un politicien partisan de l'opposition, les gens n'ont pas tendance à venir nous parler à nous autres. Les gens n'ont pas tendance à nous informer. Ceux qui peuvent ne le souhaitent pas nécessairement [parce qu'] ils ne veulent pas être associés à un parti politique. [...] Les gens n'ont pas l'impression qu'on peut influencer tant que ça quand tu es dans l'opposition.

Pour porter des dossiers citoyens, les porte-paroles se trouvent souvent en concurrence avec les médias : « Souvent, [les groupes citoyens] vont préférer donner les dossiers aux médias que nous les donner à nous autres. »

Pourtant, les députés soutiennent que les porte-paroles sont des vecteurs tout désignés de la parole citoyenne. Le cycle médiatique ne permet pas à un dossier de rester d'actualité pendant très longtemps. Les porte-paroles ont donc l'avantage de pouvoir le faire avancer dans le temps, au rythme de l'activité politique : « Nous, le dossier, on peut le fouiller, on peut le travailler, on peut le faire durer dans le temps, on fait des suivis. Puis, j'en ai eu des dossiers comme ça où à tous les jours je peux aller voir le ministre après la période des questions pour dire : "Mon dossier est rendu où?" »

De même, les porte-paroles évoquent la difficulté à utiliser les médias traditionnels pour parler à la population. C'est bien souvent les actions du gouvernement qui font la manchette, comme l'exprime ce député:

« C'est toujours le gouvernement qui a toute la place publique. Quand tu es au gouvernement, tu fais des choses, tu annonces des choses, tu fais des lois, des politiques. Quand on tombe dans l'opposition, les gens disent : « On ne vous entend pas beaucoup parler ». Non, il n'y a pas de place très forte dans les médias pour l'opposition. [...] Il faut se débrouiller [nous-mêmes]. Donc, on y va par les réseaux sociaux, par Twitter. »

Une autre difficulté est celle de bien communiquer son message alors que les journalistes ont très peu de temps à y consacrer : « J'ai toujours des dossiers qui ne sont pas simples [...]. Ce n'est pas évident d'expliquer les choses quand tu as un petit clip de cinq secondes, quand c'est un dossier qui mérite au moins une heure assis avec le journaliste pour lui expliquer comment ça marche. »

Ainsi, autant les médias traditionnels représentent un levier en faisant résonner la voix du porte-parole, autant ils peuvent constituer un frein. Les porte-paroles ont beau se montrer constructifs et déposer des projets de loi, les médias semblent peu intéressés à couvrir ce genre d'initiatives. Une grande partie du travail des porte-paroles est occulté du regard du public. Un élu affirme :

Moi je pense que les médias doivent faire un examen de conscience. Les médias doivent couvrir premièrement autre chose que la période des questions. Ils doivent couvrir le travail en commission parlementaire où il y a beaucoup plus de collaboration qui se fait, où le rôle de porte-parole est beaucoup plus évident. Les médias aussi doivent chercher à couvrir pas juste la confrontation, mais aussi les pistes de solutions ou les alternatives. [...] J'ai déposé un projet [de loi] qui fait avancer je pense, en tout cas qui ferait avancer le Québec s'il était adopté et les médias ne s'intéressent pas à ça parce que c'est du positif, c'est une proposition concrète, une alternative, une solution.

Pour pallier à cette difficulté d'accès aux journalistes et au peu d'attention qu'ils peuvent consacrer aux porte-paroles, un député explique qu'il importe de se bâtir une réputation et un réseau auprès de la Tribune de la presse. Cette réputation chèrement acquise peut toutefois être perdue rapidement :

Il faut convaincre les médias que nous avons raison. [...] C'est une relation compréhension-incompréhension. Ou ils ont compris, ou ils ne comprennent rien de ce que je veux dire. Donc, il faut réexpliquer et faire un travail pédagogique. Les journalistes travaillent sous pression, les médias aussi. Alors c'est très difficile d'obtenir leur attention et c'est pour ça qu'un porte-parole doit développer de la crédibilité dans son domaine, sinon il n'aura pas d'attention. Si tu trompes les journalistes une fois, si tu ne dis pas la vérité, si tu trompes les idées... à un moment donné, ils ne t'écouteront plus.

L'asymétrie des ressources

Les députés interrogés ont fait état des différences importantes de moyens dont disposent les ministres et les porte-paroles. Le système parlementaire et gouvernemental confère beaucoup plus de ressources (humaines, financières, informationnelles) aux ministres. De leur côté, les porte-paroles doivent composer avec des moyens limités. Un député illustre très bien cette asymétrie :

C'est sûr que les ressources sont disproportionnées. Par exemple, quand le ministre arrive en commission parlementaire pour l'étude d'un projet de loi, il y a genre huit personnes avec lui juste du cabinet et rajoute l'appareil administratif, le sous-ministre, le sous-ministre adjoint, qui passent des commandes à l'administration publique québécoise pour savoir c'est quoi les statistiques, les infos et tout ça, il y a une disproportion. Nous autres on a un sling-shot dans nos poches et lui a un bazooka.

L'Assemblée nationale reconnaît néanmoins certains droits et réserve certaines ressources aux partis d'opposition. Au début de chaque législature et pour la durée de celle-ci, le gouvernement et les groupes d'opposition négocient une entente pour le temps de parole et les budgets de recherche et de fonctionnement qui leur sont alloués. Ces négociations tiennent compte de l'importance numérique de chaque groupe et de la notion de groupe parlementaire reconnu. Parmi les avantages négociés, le site de l'Assemblée nationale du Québec cite la « répartition de certains instruments de contrôle parlementaire mis à la disposition des députés de l'opposition, comme les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le choix d'un sujet d'interpellation, la répartition des motions de censure et l'ordre des débats de fin de séance [...] et la répartition des questions pour la période des questions et réponses orales. »

Les porte-paroles de l'opposition officielle ont donc un avantage sur les porte-paroles d'un autre groupe parlementaire en ce qui concerne les temps de parole notamment, comme l'exprime ce député :

D'être l'opposition, il faut être l'opposition officielle parce que c'est sûr que quand tu arrives au deuxième groupe d'opposition [...], il n'y a pas d'espace autant que nous on a. Tout est dans l'opposition officielle. C'est du bipartisme, donc c'est sûr qu'on a énormément de place. [...] Cette game, elle représente pour moi la population. On est les deuxièmes à avoir remporté le plus de sièges. Donc, c'est normal qu'on soit l'opposition officielle et qu'on parle plus que d'autres partis.

Un régime parlementaire où le ministre a le dernier mot

Un des handicaps des porte-paroles, c'est qu'ils sont placés en position réactive par rapport aux actions gouvernementales et n'ont pas la marge de manœuvre nécessaire pour faire adopter des projets de loi. Dans notre régime parlementaire actuel, le ministre et son gouvernement ont le dernier mot et imposent leur agenda politique. Ils peuvent faire abstraction de ce que propose l'opposition puisqu'ils contrôlent toutes les étapes du processus législatif :

On peut déposer des projets de loi [...]. J'en ai déposés [...], mais je sais très bien qu'ils ne seront jamais appelés. Donc, [...] c'est un statement politique, point. C'est une prise de position de [mon parti] qui a pris une formule différente que la simple conférence de presse ou le simple communiqué de presse. [...] C'est malheureux de notre régime parlementaire actuel cette idée que "Ça ne vient pas de nous donc ce n'est pas bon et donc on ne le fait pas cheminer."

Un autre député croit néanmoins que les porte-paroles peuvent être proactifs et proposer des idées qui vont cheminer et devenir des lois : « On a la possibilité de déposer des lois comme député, même dans l'opposition. C'est arrivé rarement qu'un gouvernement s'approprie ou décide d'appeler une loi déposée par un député de l'opposition, mais c'est arrivé qu'un gouvernement a pris cette idée. [...] Les idées qu'on a proposées depuis les dernières années, plus souvent qu'autrement, le [parti au pouvoir] les ont reprises. »

En situation de gouvernement minoritaire, l'opposition détient un contrôle plus important qui peut même conduire à défaire un gouvernement. La confrontation laisse place à la négociation et à une collaboration plus grande : « Dans un gouvernement minoritaire, l'opposition devient très importante. Sans l'appui de l'opposition, tu ne peux pas passer tes lois. Il y a plus de voix contre que de voix pour dans tout. [...] Tu es obligé d'écouter et d'entendre et d'avancer avec les oppositions. [...] Les députés de l'opposition [...] peuvent t'empêcher de légiférer. » Un député mentionne même avoir participé à la rédaction d'une loi à titre de porte-parole sous un gouvernement minoritaire, mais il affirme que cela n'était pas arrivé dans les vingt dernières années.

Ainsi, certains députés ont mentionné que le régime parlementaire actuel n'est pas à l'avantage de l'opposition et de la démocratie en général, en limitant les porte-paroles dans leurs tâches de surveillance et de contrôle de l'action gouvernementale :

Moi je pense que la pire chose pour la société, c'est un gouvernement qui est fortement majoritaire compte tenu de nos règles parlementaires [qui font] que tu n'as plus de temps pour l'opposition. Donc, tu n'as plus de temps de parole pour questionner le gouvernement et tu as des députés qui sont là pour faire plaisir au gouvernement et donc qui ne jouent pas leur rôle de contrôleur de l'activité gouvernementale.

3.3 Au-delà des contraintes, le consensus

Les députés rencontrés se montrent néanmoins lucides quant aux forces et aux faiblesses de leur rôle à l'Assemblée nationale. Leur rôle a une portée limitée et un pouvoir d'influence inférieur à celui de leur vis-à-vis. La joute partisane est un fait de la vie parlementaire, mais il demeure que le consensus prévaut plus souvent que l'on croit. Un député évoque un fait peu connu du grand public : « 80% des lois à l'Assemblée sont adoptées unanimement. Donc, il y a 20% des lois qui sont débattues plus longuement. »

Le pourcentage des projets de loi adoptés à l'unanimité varie toutefois d'année en année et, depuis le début de la 41^e législature, il se situe en dessous de la moyenne des années passées. Le rapport d'activité 2014-2015 de l'Assemblée nationale montre que 60% des projets de loi publics parrainés par des ministres furent adoptés à l'unanimité.

Mais même dans les lois débattues, la collaboration est toujours possible selon certains :

S'il y a une bonne relation entre le ministre et le porte-parole, si les deux s'entendent bien – c'est-à-dire qu'ils peuvent voter contre à la fin, ce n'est pas un problème – mais, quand ils arrivent dans le nœud d'une loi, un ministre qui est intelligent et un porte-parole qui est convainquant, tu vas pouvoir vraiment influencer totalement les prises de décision du gouvernement.

4. Conclusion

À travers les témoignages d'élus, cet essai souhaite mettre en évidence la réalité du travail des porte-paroles de l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec. Plus spécifiquement, nous cherchions à présenter la perception que ceux-ci ont du rôle, des leviers de pouvoir et des défis que vivent les porte-paroles.

Dans la première section, cinq fonctions majeures des porte-paroles ont été présentées. La première consiste en l'apprentissage et l'approfondissement des dossiers dont le porte-parole hérite à la formation du cabinet fantôme. Dès lors, les députés rencontrés mentionnent l'importance de se former un réseau de contacts, un atout indispensable dans leurs fonctions.

La deuxième fonction recensée est la plus connue du public, à savoir surveiller et critiquer le gouvernement et son ministre vis-à-vis. Si plusieurs députés mentionnent des exemples de collaboration au-delà des frontières partisanes, la confrontation et la joute politico-médiatique ne sont jamais très loin.

La troisième fonction consiste en la proposition d'idées et à se positionner comme un « gouvernement en attente » auprès du public. Les porte-paroles et leurs partis doivent montrer qu'ils ont de bonnes idées à offrir à la nation et qu'ils seront prêts à gouverner le temps venu.

La quatrième est de faire valoir les préoccupations des citoyens à l'Assemblée nationale. Les porte-paroles doivent être à l'écoute des groupes liés à leur secteur et leur donner une voix quand leurs intérêts coïncident avec le programme politique du parti.

La dernière fonction est celle de porter son dossier au sein du caucus. Les porte-paroles deviennent les experts d'un domaine particulier. Ils ont le devoir de ramener les enjeux majeurs au caucus et d'aider celui-ci à élaborer sa stratégie politique.

Dans la seconde section de l'essai, nous avons cherché à comprendre quels étaient les outils et les leviers de pouvoir des porte-paroles pour influencer les décisions à l'Assemblée nationale.

Les députés rencontrés ont d'abord recensé les outils parlementaires à leur disposition. Ces derniers ne suffisant pas, les élus évoquent comment ils font usage des médias et des appuis dans l'opinion publique et la société civile pour renforcer leur position.

A contrario, les porte-paroles doivent évoluer dans un environnement qui leur est souvent défavorable. Par exemple, l'appui du public et la présence dans les médias ne sont pas toujours assurés pour ceux-ci. La deuxième limite est la disproportion des ressources entre le ministre et les porte-paroles.

Enfin, le régime parlementaire actuel permet aux ministres de dicter l'agenda politique et d'avoir le dernier mot sur les projets de loi. Cela force les porte-paroles à réagir à l'actualité plus qu'à « faire » l'actualité et à voir parfois leurs idées mises aux oubliettes.

Porte-parole : un rôle vain et ingrat?

Au début de cet essai, nous avons relevé que des auteurs pouvaient se montrer cyniques quant au rôle de l'opposition et de ses députés, ceux-ci y voyant un rôle vain et ingrat (Cowley et Stuart, 2011 ; Fletcher, 2011). Pourtant, ce n'est pas le sentiment général qui habitait les députés rencontrés. Bien que la fonction de porte-parole puisse parfois être frustrante, elle n'est pas dépourvue de victoires et de bons moments.

Pour les gens qui s'investissent en politique et qui veulent façonner leur société, être ministre est certes la meilleure option. Être porte-parole de l'opposition est néanmoins un rôle privilégié et un joueur important d'une société démocratique :

Je veux pouvoir agir sur ma société, mais j'utilise le maximum de pouvoir qu'il m'est possible dans l'opposition. Ce qu'on aime moins, c'est que si tu vas en politique, tu vas là pour gouverner parce que tu vas là pour transformer ta société. Tes moyens sont limités. Il faut non pas que tu agisses, ce que j'aime faire, il faut que je convainque les autres d'agir. C'est sûr que ce n'est pas une prise directe sur la réalité, ce n'est pas la prise directe qu'on voudrait avoir sur la réalité québécoise, mais c'est quand même une prise sur l'acteur principal.

Bref, il apparaît que les députés interviewés voient le travail de porte-parole avec un certain optimisme : leur travail est tout sauf vain, même s'il peut parfois être ingrat. Il est surtout essentiel à la démocratie et n'est pas dépourvu d'influence.

À ce titre, tous les députés ont mentionné avoir une certaine influence sur les prises de décision. Cela est possible en ayant une attitude proactive, en défendant ses positions, en étant préparé et en se connectant avec le milieu.

Sept députés sur douze ont clairement mentionné qu'ils trouvaient le rôle de porte-parole ingrat et frustrant, surtout en contexte de gouvernement majoritaire. Cela s'explique par le fait que le gouvernement a le contrôle de la législation, que les projets de loi et les propositions des porte-paroles sont peu retenus, que leur contribution est peu soulignée et qu'ils ont souvent l'étiquette de «chialeur». Quatre députés ont mentionné qu'ils ne trouvaient pas ce rôle ingrat, qu'ils le trouvaient plutôt valorisant par la possibilité de prise de parole et par la recherche d'éléments pour prendre en défaut un ministre. Il est à noter que trois de ces quatre députés ont été porte-parole exclusivement lors d'un gouvernement minoritaire. Enfin, un député ne s'est pas clairement exprimé sur le sujet.

Pour conclure, nous ne pouvons pas omettre le cadre structurant des institutions parlementaires qui encadrent le jeu politique. À plusieurs reprises, les députés rencontrés ont mentionné que les règles parlementaires les limitaient dans leurs tâches de surveillance et de contrôle de l'action gouvernementale. À leur avis, la santé démocratique et l'imputabilité du gouvernement seraient améliorées si l'opposition et ses porte-paroles disposaient d'une place plus importante dans le règlement et la procédure. Il reste à voir si ces volontés se transformeront en actions et en lois lorsque l'opposition sera portée au pouvoir.

Annexe 1 : Définitions

« Cabinet fantôme »

« L'expression « cabinet fantôme » désigne l'ensemble des députés de l'opposition officielle agissant comme porte-parole de leur parti dans les divers domaines d'intervention de l'État » selon l'Encyclopédie du parlementarisme québécois (2013). Cette définition se rapportant uniquement à l'opposition officielle nous semble toutefois restreinte. En effet, l'usage courant nous porte à utiliser ce terme tant pour l'opposition officielle que pour le deuxième groupe d'opposition. Ainsi, nous privilégierons la définition issue du dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française (2011) : « Équipe de députés d'un parti dans l'opposition qui se donne le mandat de critiquer, selon une répartition convenue des dossiers ministériels, les politiques du gouvernement en place. » Ce terme est traduit directement de l'anglais *shadow cabinet*.

Étude des crédits budgétaires

« L'étude des crédits budgétaires suit normalement le discours sur le budget. Le gouvernement demande alors à l'Assemblée l'autorisation de dépenser les sommes nécessaires au financement de ses ministères et organismes pour la prochaine année. Une fois le budget des dépenses déposé, l'Assemblée peut adopter, avant le 1er avril, le quart des crédits budgétaires que ce budget prévoit. L'étude des crédits budgétaires se poursuit ensuite en commission parlementaire, pour une durée maximale de 200 heures. Les commissions étudient les crédits des ministères et organismes compris dans leur champ de compétence » (Site Web de l'Assemblée nationale du Québec, 2015).

« Fillibuster » (ou Obstruction systématique)

Selon l'Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015), il s'agit d'une « utilisation coordonnée de toutes les ressources du Règlement pour empêcher ou retarder la prise d'une décision ».

Groupe parlementaire

Le Règlement de l'Assemblée nationale du Québec (2014) définit un groupe parlementaire comme « tout groupe d'au moins douze députés élus sous la bannière d'un même parti politique, ou tout groupe de députés élus sous la bannière d'un parti politique qui a obtenu au moins 20% des voix aux plus récentes élections générales. » Dans la présente législature (en date du 28 juin 2015), le Parti Libéral du Québec (71 députés), le Parti Québécois (30 députés) et la Coalition Avenir Québec (21 députés) sont considérés comme des groupes parlementaires. Les trois députés de Québec Solidaire ne sont pas membres d'un groupe parlementaire et siègent donc à titre de députés indépendants. Le fait d'être un groupe parlementaire confère certains droits particuliers en ce qui concerne les temps de parole et les budgets de recherche et de fonctionnement.

Interpellation

« Mode de contrôle par lequel un député peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ministre sur une question de sa compétence » (Encyclopédie du parlementarisme québécois, 2015).

Journal des débats

L'Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015) définit le Journal des débats comme une « publication parlementaire donnant, depuis 1964, le compte rendu intégral des délibérations de l'Assemblée et de ses commissions. »

Motion

« Acte de procédure par lequel un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question. Il peut ainsi demander à l'Assemblée de faire un geste, d'ordonner l'accomplissement d'une action ou d'exprimer une opinion. L'Assemblée prend une décision par la mise aux voix de la motion » (Encyclopédie du parlementarisme québécois, 2013).

« Motion du mercredi » (ou Affaires inscrites par les députés de l'opposition)

L'Encyclopédie du parlementarisme québécois (2014) la désigne comme une « période de deux heures réservée aux débats portant sur une motion d'un député de l'opposition. Sauf en période de travaux intensifs, un tel débat a lieu au cours des affaires du jour de la séance du mercredi, d'où l'appellation « motion du mercredi » ».

Opposition

L'Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015) définit l'opposition comme l'« ensemble des parlementaires appartenant aux partis ou aux groupes qui s'opposent à l'action gouvernementale. »

Période de questions et réponses orales

« Rubrique des affaires courantes au cours de laquelle les ministres répondent aux questions orales des députés sur des sujets d'actualité. Elle constitue ainsi un moyen privilégié de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale » (Encyclopédie du parlementarisme québécois, 2014).

Porte-parole de l'opposition

Sur le site Internet du Parlement du Canada (2015), le porte-parole de l'opposition est défini comme « un député d'un parti d'opposition à qui l'on donne la responsabilité d'examiner et de critiquer l'administration et les politiques d'un ministère ou d'un portefeuille en particulier. Le porte-parole de l'opposition est le principal responsable d'un secteur d'activité à la Chambre des communes, au sein des comités et auprès des médias. Il contribue également à l'élaboration de la position et des politiques de son parti dans ce domaine. L'ensemble des porte-parole de l'opposition est parfois appelé le « cabinet fantôme ». » Cette définition peut également s'appliquer aux porte-paroles de l'opposition du Parlement du Québec.

Annexe 2 : Guide d'entrevue

SECTION I : Rôle et tâches du porte-parole	
Nomination et préparation à assumer la fonction	<p>Comment s'est fait l'attribution du dossier du porte-parole et la composition du cabinet fantôme?</p> <p>Quelle formation ou quel accompagnement avez-vous reçu pour vous préparer à assumer cette fonction?</p> <p>Comment vous êtes-vous adapté à ce rôle?</p> <p>Pour les députés concernés : Comment avez-vous vécu votre transition entre le pouvoir et l'opposition / entre l'opposition et le pouvoir? (avantages, défis et difficultés)</p>
Description du rôle et des tâches	Quelles sont vos tâches et vos fonctions à titre de porte-parole? Décrivez une journée de travail type.
SECTION II : Leviers de pouvoir, influence et limites	
L'influence des porte-paroles	Comment un porte-parole de l'opposition peut faire une différence dans la société et influencer le débat public?
Leviers de pouvoir, outils, ressources	Quels sont les leviers de pouvoir des porte-paroles, leurs principaux outils, leurs ressources?
Évaluation du rôle	Qu'est-ce qu'un bon porte-parole de l'opposition à votre avis?
Limites, obstacles, frustrations, défis	<p>Qu'est-ce que vous aimez le plus de ce rôle?</p> <p>Qu'est-ce qui est plus difficile, qui représente un plus grand défi pour vous ?</p>
SECTION III : Environnement politique et médiatique	
La couverture médiatique et la relation avec les médias	Quelle relation entretenez-vous avec les médias en tant que porte-parole? Que représente pour vous les médias dans votre travail de porte-parole?
Relation avec le parti et les collègues	Quelles sont les principales attentes du parti et du cabinet fantôme à l'égard des porte-paroles?
Relation avec les autres partis	Quelle relation entretenez-vous avec vos adversaires politiques avec qui vous partagez des dossiers communs?
Reconnaissance du rôle dans la société - Conclusion	À la lumière de nos discussions, quels sont, à votre avis, les enjeux principaux et actuels concernant le rôle de porte-parole de l'opposition en termes de reconnaissance, de valorisation, de statut? (Réflexion sur les améliorations et les changements à apporter).

Annexe 3 : Profil des députés rencontrés

Député rencontré	Sexe	Parti politique	Année de la première élection	Nombre de mandats comme porte-parole	Dossiers de porte-parole actuels (ou passés pour les députés du PLQ)	Groupe d'opposition dont ils ont fait partie	Ont déjà fait partie du parti au pouvoir
François Bonnardel	H	CAQ ¹³	2007	4 (sous des gouvernements majoritaires et minoritaires)	Finances	Opposition officielle et deuxième opposition	Non
Éric Caire	H	CAQ	2007	4 (sous des gouvernements majoritaires et minoritaires)	Conseil du trésor; Efficacité de l'administration publique; Région de la Capitale-Nationale	Opposition officielle et deuxième opposition	Non
Benoit Charette	H	CAQ	2008	2 (sous des gouvernements majoritaires)	Affaires intergouv. canadiennes; Accès à l'information; Réforme des institutions démocratiques; Région des Laurentides	Opposition officielle et deuxième opposition	Non
Rita De Santis	F	PLQ ¹⁴	2012	1 (sous un gouvernement minoritaire)	Commission des droits de la personne et de la jeunesse; Accès à l'information	Opposition officielle	Oui
Maryse Gaudreault	F	PLQ	2008	1 (sous un gouvernement minoritaire)	Condition féminine	Opposition officielle	Oui
Sylvain Gaudreault	H	PQ ¹⁵	2007	3 (sous des gouvernements majoritaires et un minoritaire)	Développement durable et environnement; Accès à l'information	Opposition officielle et deuxième opposition	Oui

¹³ Coalition Avenir Québec (Actuellement le deuxième groupe d'opposition)

¹⁴ Parti Libéral du Québec (Actuellement le parti au pouvoir)

¹⁵ Parti Québécois (Actuellement l'opposition officielle)

Simon Jolin-Barrette	H	CAQ	2014	1 (sous un gouvernement majoritaire)	Immigration; Environnement, développement durable, faune et parcs	Deuxième opposition	Non
Nicole Léger	F	PQ	1996	4 (sous des gouvernements majoritaires et un minoritaire)	Éducation primaire et secondaire et persévérance scolaire	Opposition officielle et deuxième opposition	Oui
Agnès Maltais	F	PQ	1998	4 (sous des gouvernements majoritaires et un minoritaire)	Laïcité; Réforme des institutions démocratiques; Loi électorale; Région de la Capitale-Nationale	Opposition officielle et deuxième opposition	Oui
Gilles Ouimet	H	PLQ	2012	1 (sous un gouvernement minoritaire)	Justice	Opposition officielle	Oui
Carole Poirier	F	PQ	2008	2 (sous des gouvernements majoritaires)	Relations internationales; Francophonie; Condition féminine; Habitation	Opposition officielle	Oui
Gerry Sklavounos	H	PLQ	2007	1 (sous un gouvernement minoritaire)	Enseignement supérieur; Développement durable et environnement	Opposition officielle	Oui

Bibliographie

Assemblée nationale du Québec (2015). **Contrôle sur le gouvernement**. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/controle-gouvernement.html>. Consulté le 28 juin 2015

Assemblée nationale du Québec (2015). **La fonction de député**. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/>. Consulté le 20 avril 2015

Assemblée nationale du Québec (2015). **Rapport d'activité 2014-2015**. En ligne. file:///C:/Documents%20and%20Settings/AA/My%20Documents/Downloads/rapport_activite_assemblee_nationale_2014_2015.pdf. Consulté le 27 juin 2015

Assemblée nationale du Québec (2014). **Règlement et autres règles de procédure**. Québec : Assemblée nationale, édition provisoire, 41e législature, juin 2014

Bateman, J. (2008). **In the shadows : the Shadow Cabinet in Australia**. Parliament of Australia : Department of Parliamentary Services, 74 pages

Bélaïr-Cirino, M. (2014). **Il faut valoriser l'opposition, croit Agnès Maltais**. *Le Devoir*, 1 octobre 2014. En ligne. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/419900/deputes-demissionnaires-il-faut-valoriser-l-opposition-croit-agnes-maltais>. Consulté le 8 novembre 2014

Bellerose, P. (2014). **Agnès Maltais mécontente du départ d'Élaine Zakaïb**. *Le Huffington Post*. 30 septembre 2014. En ligne. http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/09/30/agnes-maltais-mecontente-du-depart-delaine-zakaib_n_5908640.html. Consulté le 14 novembre 2014

Bonsaint, M. (sous la direction de) (2012), **La procédure parlementaire du Québec**, 3e édition, Québec : Assemblée nationale du Québec, Direction générale des affaires juridiques et parlementaires, 989 pages

Breton, B. (2014). **Bye bye électeurs!** *La Presse*, 30 septembre 2014. En ligne. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/editoriaux/201409/29/01-4804740-bye-bye-electeurs.php>. Consulté le 8 novembre 2014

Cowley, P.; Stuart, M. (2011). **Ignored, Irresponsible and Irrelevant? : Opposition MPs in the House of Commons**. In *How to be in opposition: life in the political shadows*. London: Biteback, p. 173-185

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2014), Assemblée nationale du Québec. **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/affaires-inscrites-par-les-deputes-de-l-opposition.html>. Consulté le 30 juin 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2013), Assemblée nationale du Québec. « **Cabinet fantôme** ». En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/cabinet-fantome.html>. Consulté le 20 avril 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015), Assemblée nationale du Québec. « **Filibuster** ». <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/filibuster.html>. Consulté le 30 juin 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015), Assemblée nationale du Québec. **Interpellation**. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/interpellation.html>. Consulté le 29 juin 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015), Assemblée nationale du Québec. **Journal des débats**. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/journal-des-debats.html>. Consulté le 28 juin 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2013), Assemblée nationale du Québec. **Motion**. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/motion.html>. Consulté le 30 juin 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2015), Assemblée nationale du Québec. **Opposition**. En ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/opposition.html>. Consulté le 20 avril 2015

Encyclopédie du parlementarisme québécois (2014), Assemblée nationale du Québec. **Période des questions et réponses orales**. <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/periode-des-questions-et-reponses-orales.html>. Consulté le 27 juin 2015

Fletcher, Nigel, (ed.). (2011). **How to be in opposition : life in the political shadows**. London: Biteback, 220 pages

Office québécois de la langue française (2011). **Cabinet fantôme**. En ligne. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8876763. Consulté le 27 juin 2014.

Parlement du Canada (2015). **Les membres du Conseil des ministres, les secrétaires parlementaires et les porte-parole des partis**. En ligne. [//www.parl.gc.ca/parlinfo/Compilations/HouseOfCommons/MinistryMembers.aspx?Language=F](http://www.parl.gc.ca/parlinfo/Compilations/HouseOfCommons/MinistryMembers.aspx?Language=F). Consulté le 26 juin 2015

Pepin, M. (2014). **Une conception étriquée du service public**. En ligne. <http://blogues.radio-canada.ca/politique/2014/09/29/une-conception-etriquee-du-service-public>. Consulté le 8 novembre 2014

Punnett, R.M. (1973). **Front-Bench Opposition**. London: Heinemann, 500 pages

Schmitz, G. (1988). **The Opposition in a Parliamentary System**. Library of Parliament, Political and Social Affairs Division. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/bp47-e.htm>. Consulté le 13 octobre 2014

Smith, D. E. (2013). **Across the aisle: opposition in Canadian politics**. Toronto: University of Toronto Press, 228 pages

Wilson, J. (1988). **In Defence of Parliamentary Opposition**. Canadian Parliament Review, Été 1988, p. 26-31